



# Notice concernant la procédure de reconnaissance

## Filières de formation offertes à l'échelle nationale aux formateurs des entreprises formatrices

### 1. Exigences

- Vous êtes une organisation du monde du travail (OrTra) ou êtes mandaté par une OrTra pour l'organisation de filières de formation à l'intention des formateurs des entreprises formatrices.
- La filière de formation planifiée est offerte à l'échelle nationale, c'est-à-dire dans plusieurs cantons.
- L'offre de prestations est décrite. voir point 3
- Les enseignants correspondent aux exigences. voir point 4
- Le financement est transparent. voir point 5
- Le développement de la qualité répond aux exigences. voir point 6
- La filière de formation suit un programme de formation. voir point 7
- L'organisation est irréprochable. voir point 8

### 2. Procédure de reconnaissance des filières de formation

#### Demande

Veillez faire parvenir un dossier complet à l'adresse suivante :

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI  
Unité Politique de la formation professionnelle  
Einsteinstrasse 2  
3003 Berne  
[info.berufsbildungsverantwortliche@sbfi.admin.ch](mailto:info.berufsbildungsverantwortliche@sbfi.admin.ch)

Le dossier pour la reconnaissance du cursus de formation doit être soumis au SEFRI  
au moins 4 mois avant le début du cursus.

#### Examen

Le SEFRI ou une personne déléguée par celui-ci examine le dossier sur la base des critères énumérés aux points 3 à 8 et recueille éventuellement des renseignements plus précis.

#### Information aux offices cantonaux de la formation professionnelle

Le SEFRI informe les cantons de la demande. Ceux-ci peuvent émettre d'éventuelles réserves.

#### Reconnaissance

Le SEFRI reconnaît la filière de formation ou définit les conditions à remplir avant la reconnaissance.

### 3. Offre de prestations

La manière dont le cours ou la filière menant au diplôme est organisé ressort clairement de l'offre de prestations. Il convient d'y préciser les points suivants :



- temps de présence ;
- temps moyen consacré à l'étude personnelle (filière menant au diplôme) ;
- travaux personnels ou en groupe en dehors des heures de présence (filière menant au diplôme) ;
- autres manifestations s'inscrivant dans le cadre de la formation (filière menant au diplôme) ;
- mise en pratique des connaissances acquises (filière menant au diplôme) ;
- contrôles des connaissances et procédures de qualification (filière menant au diplôme).

La filière menant au diplôme comprend

- un enseignement exigeant une présence physique (au moins 25 % de la durée totale) ;
- une mise en pratique par l'étude individuelle (50 % de la durée totale) ;
- une procédure de qualification, y compris la préparation (au moins 10 % de la durée totale).

La part de ces trois composantes peut être ajustée en fonction de la formation préalable des participants. L'important est qu'il y ait suffisamment de temps consacré à la mise en pratique.

#### **4. Qualifications des enseignants**

Les enseignants engagés doivent disposer

- des connaissances spécialisées nécessaires ;
- d'expériences en tant que formateurs ;
- d'une formation méthodologique et didactique (FSEA 1 ou niveau comparable au moins).

Pour attester leurs qualifications, ils doivent présenter un curriculum vitae, ainsi que leurs attestations de participation à des cours, leurs diplômes, leurs certificats de travail, etc.

#### **5. Financement**

Lors du calcul du financement, il faut tenir compte du fait que les filières de formation peuvent être rentables, mais ne doivent pas avoir un but lucratif.

#### **6. Développement de la qualité**

Veuillez mettre en évidence la manière dont vous contrôlez la qualité des cours et les mesures prises pour développer cette qualité. Cela nécessite une certification (ISO, eduQua, etc.) qui, si elle n'est pas encore acquise, doit l'être dans les cinq ans.

#### **7. Programme de formation**

Veuillez joindre à la demande le programme détaillé de la filière de formation planifiée. Celui-ci doit se baser sur les plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle du 1<sup>er</sup> mai 2006 (voir l'annexe) et tenir compte aussi bien des contenus que des standards.

Ces derniers définissent la « routine professionnelle » et doivent pouvoir être acquis, entraînés et, dans le cadre de la filière menant au diplôme, également contrôlés au cours de la période à disposition. En outre, étant donné qu'il s'agit de standards minimaux, ils peuvent être dépassés.

La filière de formation doit comprendre 100 heures de formation (temps de présence, temps moyen consacré à l'étude personnelle, travaux individuels ou de groupe, mise en pratique des connaissances acquises, contrôles des connaissances, procédures de qualification etc.)



pour une filière menant au diplôme et 40 heures de cours pour une attestation de participation.

Les méthodes d'enseignement et les formes de travail doivent être conformes à l'état actuel de la formation des adultes. Elles doivent avant tout promouvoir la transformation du savoir en savoir-faire, mais aussi inclure la transmission de stratégies d'apprentissage et de réflexion. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le point 3.1 des plans d'études cadres (voir l'annexe).

La procédure de qualification de la filière menant au diplôme est l'occasion pour les participants au cours de faire preuve de leur maîtrise et de leur niveau de maîtrise des standards. Elle peut se dérouler de différentes manières, par exemple sous forme :

- d'examens classiques ;
- de travaux de documentation (p. ex. travaux de diplôme, portfolios) ;
- d'utilisation d'instruments existants (p. ex. carte de qualité pour entreprises) ;
- d'activités (p. ex. visites dans des entreprises ou dans des écoles, colloques) ;
- ...

Comme partout dans la formation professionnelle, les critères d'évaluation utilisés lors des procédures de qualification doivent être objectifs, transparents et garantir l'égalité des chances.

## **8. Organisation**

L'organisation des filières de formation doit être irréprochable, tout comme la documentation relative.

Les locaux et les moyens auxiliaires doivent correspondre aux exigences d'un cours moderne. Veuillez joindre à votre demande une description des locaux prévus pour les cours.

Comme support de cours, le SEFRI recommande le Manuel pour la formation en entreprise (diffusion [www.dbk.ch](http://www.dbk.ch)), les ordonnances spécifiques à la profession et les plans de formation. En cas d'utilisation d'autres supports, veuillez les joindre à la demande. S'il s'agit d'une littérature générale, il suffit de la mentionner.

## **9. Information complémentaire**

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/berufsbildungssteuerung-und--politik/responsables-de-la-formation-professionnelle/filieres-de-formation-a-la-pedagogie-professionnelle.html>